



**PASS JEUNES 54 - 2023-2024**  
Bordereau d'envoi  
Association Culturelle et de Loisirs



**A RENVoyer AVANT LE 29 FEVRIER 2024**  
au CDOS 54 : 3, avenue du Rhin 54320 MAXEVILLE

**PASS JEUNES : joindre les notifications de droit originales**

Nom de l'association	
Adresse complète du siège social	
Discipline	
Fédération	
Nom/ Prénom de la personne en charge des Pass Jeunes 54	
Qualité	
Téléphone	
E-mail	

	Nom de l'enfant	Prénom de l'enfant	G*	F*	N° Allocataire	Date de naissance JJ/MM/AA	Montant INSCRIPTION (hors équipement)	Montant de la prise en charge PASS JEUNES		Réservé au CDOS
								Aide PASS JEUNES (indiquer le montant inscrit sur le Pass)	Versement par le CDOS (dans la limite du montant de l'inscription)	
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
11										
12										
13										
14										
15										
16										
17										
18										
19										
20										
21										
22										
23										
24										
25										
26										
27										
28										
29										
30										

(\*) : G (garçon) ou F (fille), cocher la colonne correspondante



CADRE RESERVE AU CDOS 54	
Montant total du remboursement :	
Versement effectué le :	
Trésorier CDOS 54 Jean-Marie THIRIET	

**RIB DE VOTRE ASSOCIATION A AGRAFER**

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

Je certifie sur l'honneur que tous les renseignements fournis sont exacts, que notre association n'applique pas de distinction de tarif entre les bénéficiaires du Pass Jeunes 54 et les autres jeunes et que le montant de l'inscription n'inclut aucun équipement.

J'atteste que l'association a souscrit au contrat d'engagement républicain et a diffusé le contenu à tous ses membres.

Fait à :

Le :

**CACHET DE L'ASSOCIATION**

**SIGNATURE DU PRESIDENT**  
(nom et prénom)

# AVENANT A LA CONVENTION D'ACTION SOCIALE FAMILIALE « PASS JEUNES 54 » POUR LA CAMPAGNE 2023-2024

Le présent avenant doit être signé et conservé par les deux parties. D'une part le Comité Départemental et Sportif de Meurthe et Moselle ainsi que l'organisme bénéficiaire.

Le « **Comité Départemental Olympique et Sportif de Meurthe-et-Moselle** » (CDOS 54), dont le siège social est situé 3 avenue du Rhin à Maxéville (54320), représentée par **Monsieur Philippe KOWALSKI**, Président.

Organisme bénéficiaire :

Nom de la structure	
Adresse de la structure	
Nom et Prénom du représentant	
Fonction	
N° de téléphone	
Courriel (e-mail)	

Ci-après dénommée « **l'organisme bénéficiaire** » reconnaît avoir pris connaissance de l'élément constitutif du présent avenant de la convention précédemment signée lors de la campagne :

 2020

 2021

 2022

 J'atteste que l'association a souscrit au contrat d'engagement républicain et a diffusé le contenu à tous ses membres.

**Article 1 : L'avenant permet une prolongation de la convention précédemment signée pour la campagne 2023-2024.**

Fait en 2 exemplaires :

le / /

Signature du président de  
l'organisme bénéficiaire :

Signature du responsable du CDOS54

:

